Le Bruit des glaçons

Plan de situation, 1/500

Les balcons face au jardin

Organisation du projet

Le projet, situé dans l'angle Nord de la pièce urbaine D, s'inscrit dans un prolongement direct avec les espaces extérieurs et le bâti de la pièce urbaine C. Par soucis de liaison et de continuité, le projet tend à créer des liens avec cette parcelle voisine. Le projet se démarque cependant de son voisin par son entrée clairement située le long de la route des Plaines-du-Loup, ce qui clarifie la position de l'immeuble dans son espace environnant.

Le **hall commun** de l'immeuble **renforce la sociabilité** entre les habitants et le **potentiel de convivialité**. Un espace commun appropriable par tous participe à ce hall et donne accès au jardin. Le passage de l'espace collectif à l'espace individuel s'effectue progressivement. Depuis le hall, **deux cages d'escaliers éclairées naturellement** distribuent de manière rationnelle l'ensemble des logements.

Chaque habitant jouit d'un **logement doublement orienté** Nord-Est/Sud-Ouest. Les logements s'ouvrent sur l'Ouest et la cour intérieure grâce à un dispositif de balcon-loggias. Ceux-ci ont pour but de maximiser l'ouverture tout en conservant une bonne privacité et un bon **contrôle de la luminosité**.

Expression de la façade et matérialité

L'expression de la façade traduit la spécificité de l'immeuble : sa position au sein d'un îlot ouvert et fractionné. Le caractère urbain de la façade le long de la route des Plaines-du-Loup se transforme progressivement jusqu'à se montrer clairement domestique au niveau du jardin.

La façade est revêtue d'un **crépi minéral teinté**. Les crépis minéraux possèdent d'excellentes capacités de diffusion de la vapeur d'eau et de l'humidité, ce qui garantit une **grande durabilité**. Un socle minimal en béton préfabriqué assure un raccord soigné de la façade avec le sol adjacent. Cette protection de la partie la plus sollicitée des façades marque également les légères pentes du terrain.

Du côté Ouest, une **structure en bois indigène** forme des **balcons-loggias** en créant une véritable **« profondeur » appropriable**. Cette façade marque le caractère plus **domestique** du jardin en pleine terre et en encourage son potentiel de convivialité. Des **stores en toile** permettent l'utilisation de ces balcons-loggias en été et assurent un **contrôle de la privacité** vis-à-vis de l'espace public du jardin.

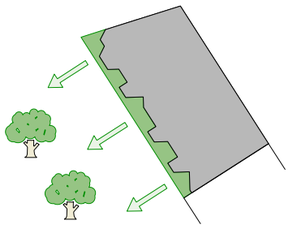

Un parc, des balcons en bois, un bâtiment minérale

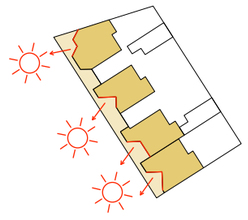

La façade se plie vers le soleil

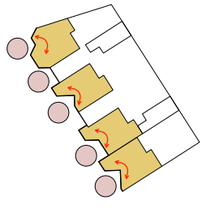

Dans les plis de la façade, des balcons privatifs

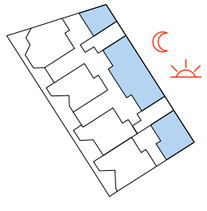

Une zone nuit tournée à l'Est

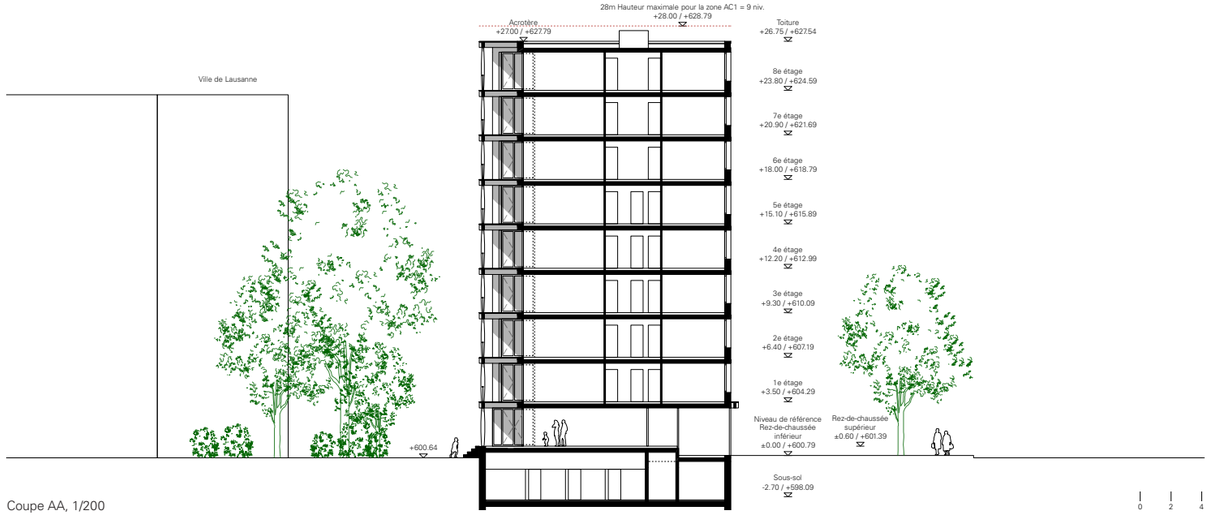

Coupe AA, 1/200

Le Bruit des glaçons

6ème étage - 8ème étage, 1/200

Toiture, 1/200

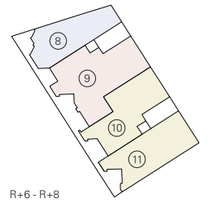

- 8 2.5P / SU 62 m²
- 9 5.5P / SU 104 m²
- 10 3.5P / SU 80 m²
- 11 3.5P / SU 75 m²

R+6 - R+8

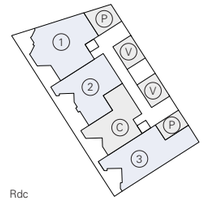

- 1 2.5P / SU 62 m²
- 2 2.5P / SU 60 m²
- 3 2.5P / SU 63 m²

- P poussettes / SU 23 m²
- V vélos / SU 28 m²
- C salle commune / SU 51 m²

Rdc

- 4 2.5P / SU 62 m²
- 5 4.5P / SU 92 m²
- 6 4.5P / SU 91 m²
- 7 3.5P / SU 75 m²

R+1 - R+5

Logements 2.5 pièces: 11 (31%)
Logements 3.5 pièces: 11 (31%)

Logements 4.5 pièces: 10 (29%)
Logements 5.5 pièces: 3 (9%)

Total: 35 logements

Répartition typologique

Sous-sol, 1/200

Rez-de-chaussée, 1/200

1er étage - 5ème étage, 1/200

Façade Est, 1/200

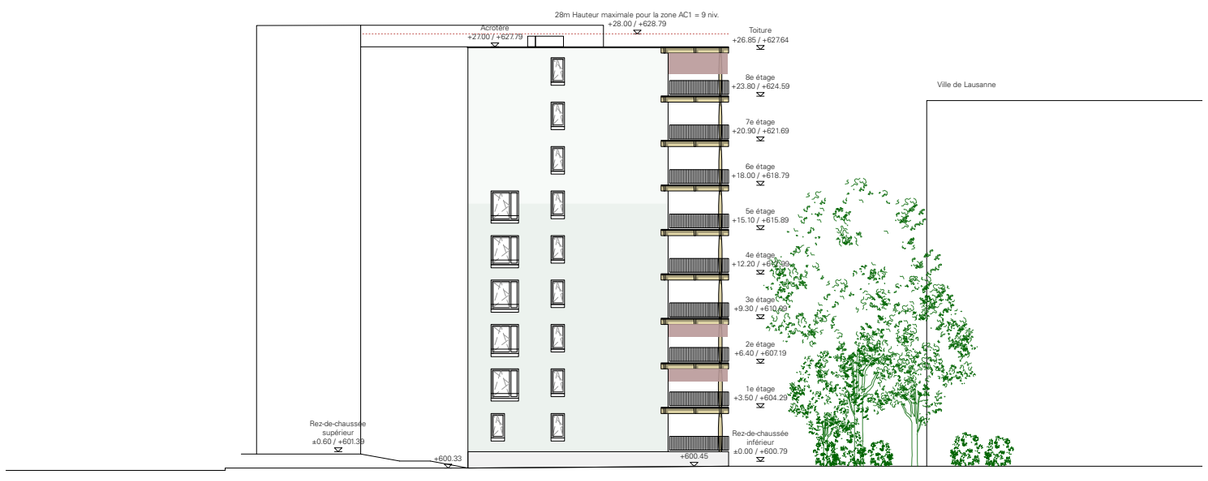

Façade Nord, 1/200

0 2 4

Principe typologique

Le principe typologique se veut aussi clair que possible. Un **hall central** distribue l'ensemble des pièces et permet la transition entre le séjour et les chambres. Dans le séjour, la façade se plie de manière à offrir une **orientation Sud optimale** tout en créant un **espace extérieur aux dimensions généreuses**.

Les deux chambres disposées du côté Ouest permettent d'offrir **une flexibilité** dans les typologies de logements et peuvent également servir de prolongation de l'espace de séjour.

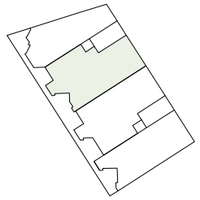

Typologie 4.5P, 1/50

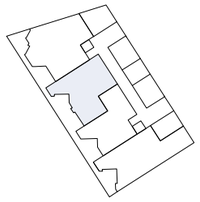

Typologie 2.5P, 1/50

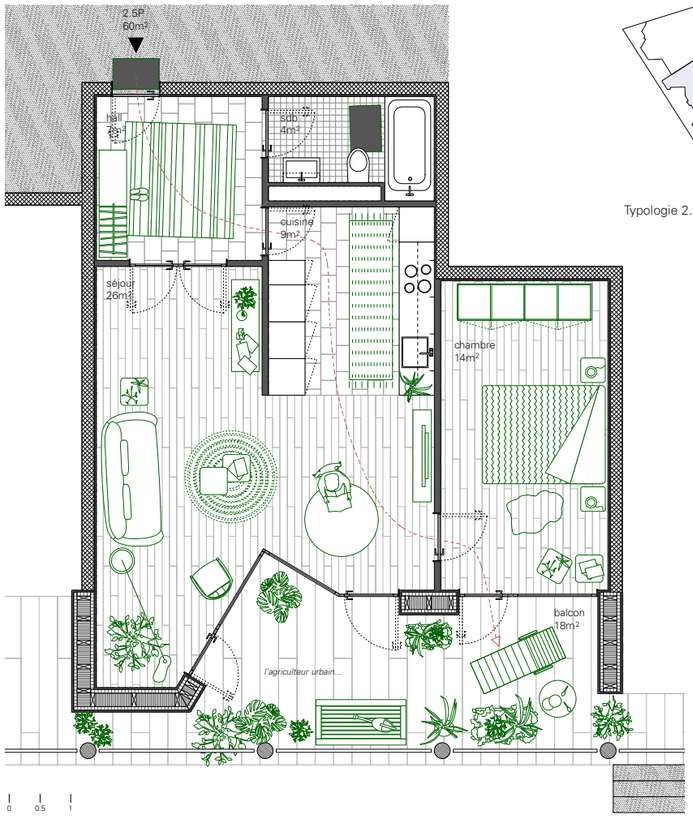

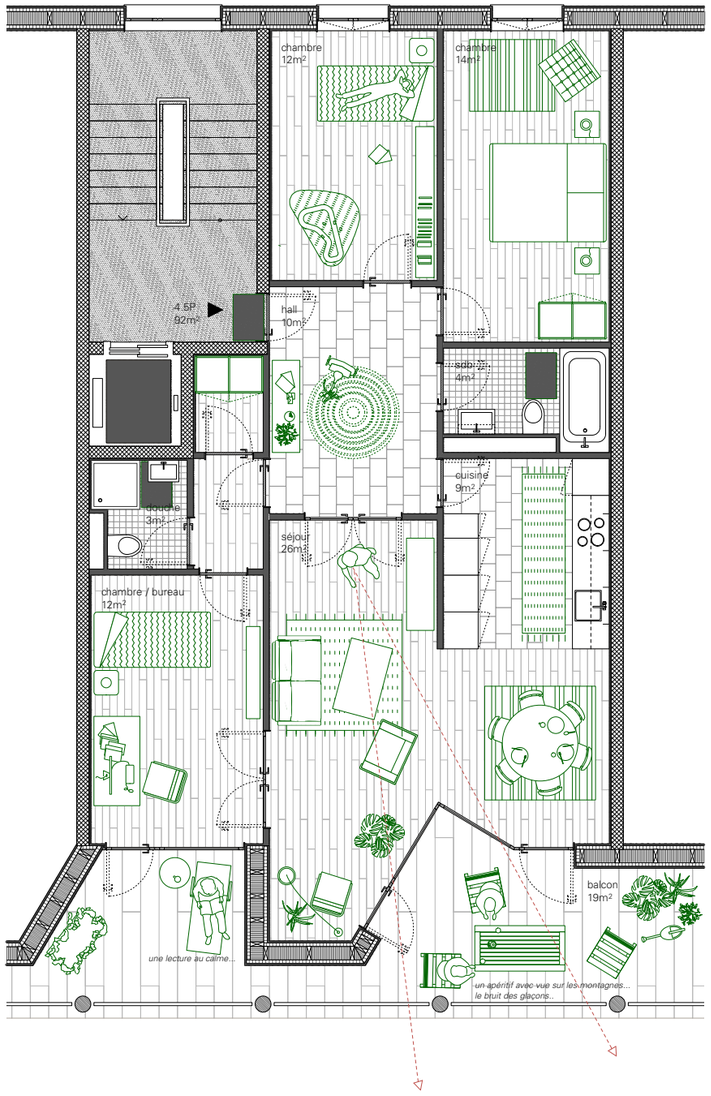

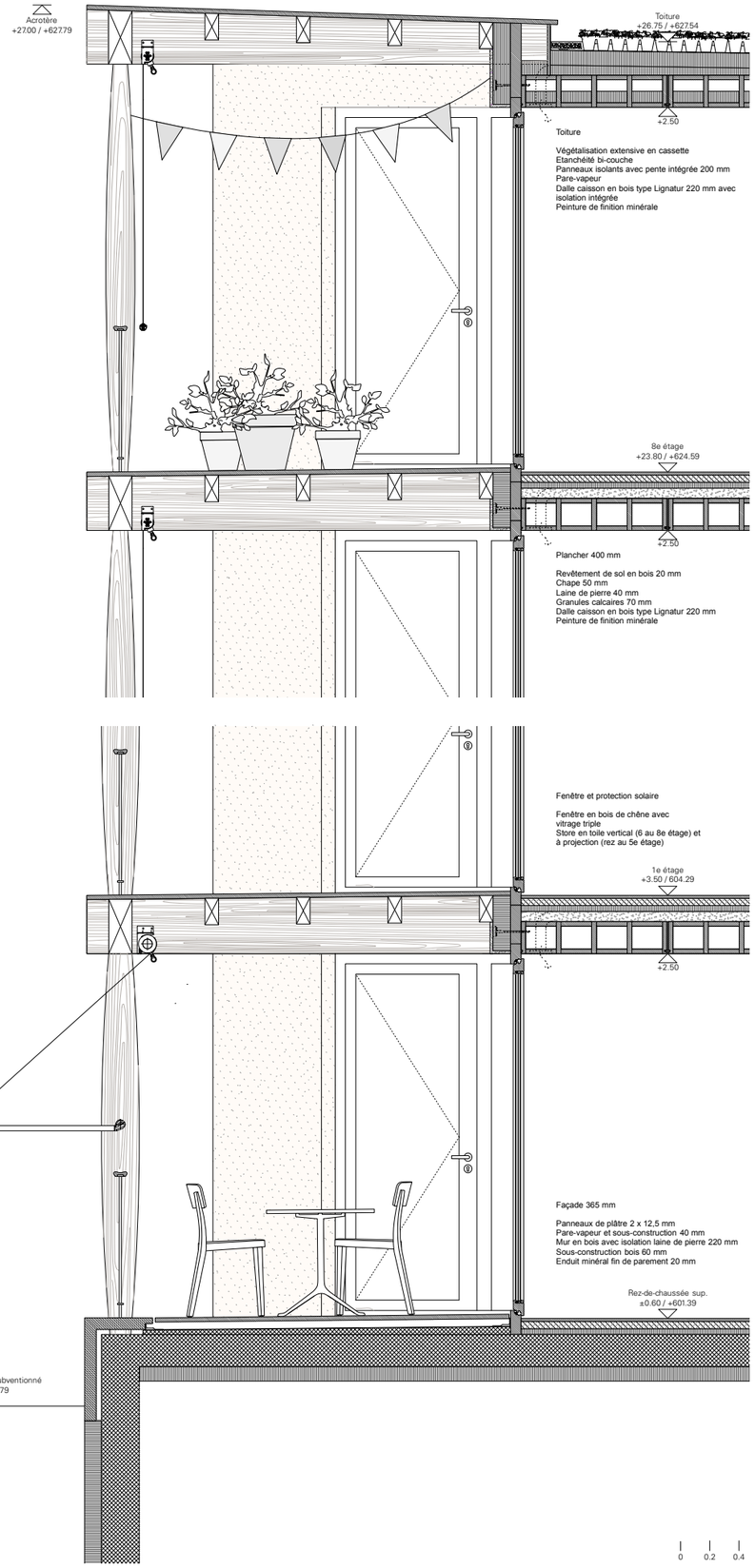

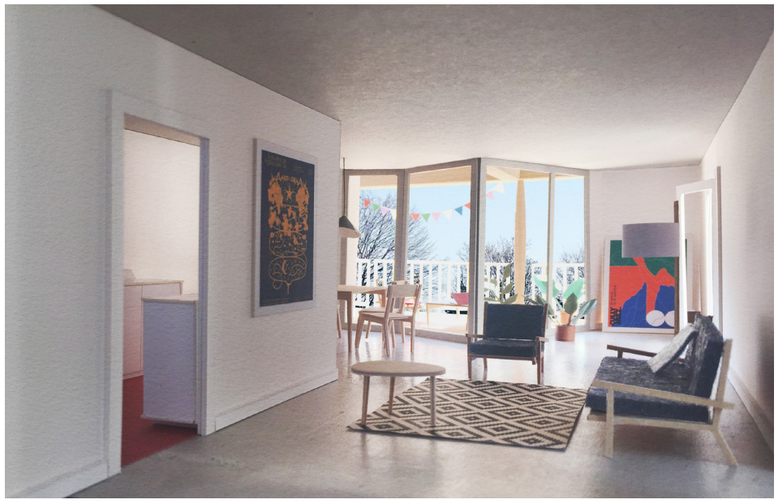

Principe structurel, durabilité et pérennité

Les méthodes constructives et les techniques mises en place permettent de garantir une **exploitation pérenne du bâtiment**.

Le principe structurel se compose de voiles en béton parallèles. Ce principe, favorise une **optimisation des coûts** sans compromettre la qualité des logements, permet de libérer totalement les façades Est et Ouest de contraintes structurelles. Ces façades légères peuvent donc être dédiées uniquement à l'isolation et à la protection des intempéries.

Les cages d'escaliers assurent le contreventement et la bonne résistance sismique par leur stabilisation face aux contraintes latérales. La structure en bois des balcons est gérée de manière indépendante. Elle prend appui sur les poteaux de façade et sur les voiles en béton.

La structure en béton est utilisée comme masse d'accumulation régulatrice et contribue ainsi à donner un **climat intérieur agréable** en atténuant les écarts de température.

Afin de **réduire la dépendance énergétique**, la grande majorité des locaux sont pourvus d'un **éclairage naturel**, y compris les cages d'escaliers et paliers. Les fenêtres sont en bois et sont toutes facilement accessibles depuis l'intérieur pour le nettoyage et l'entretien. Une ventilation double flux garantit un **renouvellement de l'air contrôlé** sans perte d'énergie.

La toiture est pourvue d'un système de végétalisation extensive qui permet une rétention des eaux pluviales et permet de prolonger la durée de vie des étanchéités (moins d'UV et des différences de température régulées).

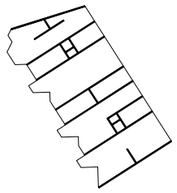

Principe structurel

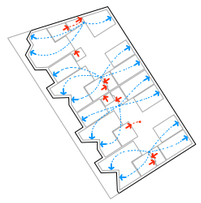

Principe de ventilation
(pulsion-rouge / extraction-bleu)